



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les nouvelles aspirations et propositions des jeunes agriculteurs

L. Lauga

Citer ce document / Cite this document :

Lauga L. Les nouvelles aspirations et propositions des jeunes agriculteurs. In: Économie rurale. N°108, 1975. Les lois d'orientation à l'épreuve des faits bilan et perspectives d'une politique agricole. pp. 49-52;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2375>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1975_num_108_1_2375

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Young farmers' new aspirations and proposals - The young farmers of 1960 were the pioneers of a renewal of agricultural policy. Those of today would like to correct it and adapt it according to their present needs. A study carried out in 1972 shows that, like their elders, they are still in favour of the family farm, but that they want to be considered exactly like the young people in other walks of life. Their principal causes for concern are the insecurity of their income and the lack of land available for young farmers. Today the CNJA proposes that the policy of aid for starting new farm businesses should be stepped up : the present grant to be doubled and the status of associate to be introduced to facilitate the transition, control of the evolution of land tenure, the reduction of land costs by generalizing the system of joint ownership of land and the organization of agricultural markets to be introduced. All this can only be done within the framework of the EEC which is favourable to the development of French farming. It will be the second phase of the « green revolution » that

Résumé

Les jeunes agriculteurs de 1960 furent les pionniers, à l'époque, d'un renouveau de la politique agricole. Ceux d'aujourd'hui souhaitent la corriger et l'adapter en fonction de leurs besoins actuels : une enquête de 1972 les montre toujours attachés, comme leurs aînés, à l'exploitation familiale, mais soucieux par contre d'être traités exactement .comme les jeunes des autres milieux. Leurs inquiétudes portent sur l'insécurité du revenu et le manque de terres pour s'installer. Le CNJA d'aujourd'hui propose un net renforcement de la politique d'établissement : doubler la dotation d'installation actuelle, développer un statut d'associé pour faciliter la transition, maîtriser l'évolution des structures foncières, alléger la charge foncière en généralisant l'appropriation sociétaire du sol, organiser enfin les marchés agricoles. Tout ceci ne peut se faire que dans le cadre européen, favorable à l'expansion de l'agriculture française. Ce sera la deuxième phase de la « révolution verte » engagée en Europe vers 1960.

LES NOUVELLES ASPIRATIONS ET LES PROPOSITIONS DES JEUNES AGRICULTEURS

par Louis LAUGA

Président du Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA)

Les jeunes agriculteurs de 1960 furent les pionniers, à l'époque, d'un renouveau de la politique agricole. Ceux d'aujourd'hui souhaitent la corriger et l'adapter en fonction de leurs besoins actuels : une enquête de 1972 les montre toujours attachés, comme leurs aînés, à l'exploitation familiale, mais soucieux par contre d'être traités exactement comme les jeunes des autres milieux. Leurs inquiétudes portent sur l'insécurité du revenu et le manque de terres pour s'installer. Le CNJA d'aujourd'hui propose un net renforcement de la politique d'établissement : doubler la dotation d'installation actuelle, développer un statut d'associé pour faciliter la transition, maîtriser l'évolution des structures foncières, alléger la charge foncière en généralisant l'appropriation sociétaire du sol, organiser enfin les marchés agricoles. Tout ceci ne peut se faire que dans le cadre européen, favorable à l'expansion de l'agriculture française. Ce sera la deuxième phase de la « révolution verte » engagée en Europe vers 1960.

Young farmers' new aspirations and proposals

The young farmers of 1960 were the pioneers of a renewal of agricultural policy. Those of today would like to correct it and adapt it according to their present needs. A study carried out in 1972 shows that, like their elders, they are still in favour of the family farm, but that they want to be considered exactly like the young people in other walks of life. Their principal causes for concern are the insecurity of their income and the lack of land available for young farmers. Today the CNJA proposes that the policy of aid for starting new farm businesses should be stepped up : the present grant to be doubled and the status of associate to be introduced to facilitate the transition, control of the evolution of land tenure, the reduction of land costs by generalizing the system of joint ownership of land and the organization of agricultural markets to be introduced. All this can only be done within the framework of the EEC which is favourable to the development of French farming. It will be the second phase of the « green revolution » that

Au début des années 60, les jeunes agriculteurs ont été les pionniers d'une politique qui devait infléchir le cours de l'histoire de notre agriculture.

Malgré les époques, les contextes économiques et politique différents, fondamentalement les aspirations des jeunes agriculteurs sont en gros restées les mêmes.

Depuis 15 ans, bien des progrès ont été accomplis. Un jeune qui s'installe aujourd'hui a plus de facilités qu'auparavant. Plus de chances de réussir aussi. Mais toutefois, est-il sûr de pouvoir mener à bien le terme de son entreprise ? Comme par le passé, l'insécurité reste une des grandes dominantes de notre métier. Et notre combat vise à rompre cette insécurité, à briser l'incertitude du lendemain. Sans nuire toutefois à l'aventure, sans supprimer notre droit à l'initiative.

Notre action, en effet, continuant celle des générations passées en la corrigeant ou en l'adaptant, s'inscrit tout naturellement dans le cadre de l'exploitation familiale à responsabilité personnelle.

En 1972, à la veille de son Congrès de Vichy, le CNJA a demandé à la SOFRES de mener une vaste étude dans le milieu « jeune agriculteur ». Ses résultats corroboraient ceux d'une enquête interne à notre organisation, menée par l'ensemble des CDJA. Ils confirmaient ainsi que notre organisation était sur la bonne voie et qu'elle reflétait bien les aspirations de la très grande majorité des jeunes de notre pays. Et que la politique agricole qu'elle préconisait traduisait bien les revendications de la quasi-totalité du milieu jeune.

Quelles étaient les conclusions de cette enquête ?

— D'abord, les jeunes agriculteurs se considèrent exactement comme les jeunes des autres milieux.

— Ensuite, ils restent attachés à l'exploitation familiale et, d'une façon plus vaste, à l'organisation générale de l'agriculture, coopérative et mutualiste. Mais pour beaucoup, cette organisation a besoin d'être améliorée. De plus si la grande majorité considère la modernisation comme indispensable, beaucoup conçoivent l'évolution de leur exploitation vers « l'exploitation moyenne spécialisée et modernisée ».

— Enfin, et c'est peut-être le plus important, la quasi-totalité des jeunes agriculteurs veulent rester à la terre (80 %). Lorsqu'ils sont indécis c'est à cause de l'insécurité du revenu en agriculture, de son insuffisance, des problèmes fonciers et notamment du manque de terres pour les jeunes.

Compte tenu de ces difficultés, qui freinent considérablement l'installation des jeunes, 87 % des agriculteurs interrogés pensaient qu'il fallait aider les jeunes à s'installer.

Les résultats de cette enquête, en un raccourci saisissant, résument la politique et l'action menées depuis quelques années par le CNJA. Nous avons défini trois priorités : favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, maîtriser l'évolution des structures foncières, renforcer l'organisation économique des producteurs et des marchés.

Ces trois priorités ont fourni, chacune à leur tour, la charpente de nos trois derniers Congrès : celui de Vichy, de Perpignan et d'Amiens.

Aujourd'hui, compte tenu de la crise qui frappe de plein fouet l'agriculture, nos propositions n'ont que plus d'acuité. En effet les jeunes agriculteurs, parce qu'ils ont investi, ont le plus souffert des méfaits de l'inflation, de la hausse des charges, de l'anarchie générale sur les marchés. Et, du fait de leurs structures économiques en pleine expansion liées à des structures financières fragiles, ils font les frais d'une politique gouvernementale insuffisamment volontariste.

Ce renversement de tendance intervient au moment même où l'on pouvait raisonnablement penser que les efforts faits en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs allaient porter quelques fruits. Ainsi, pour nous, il est plus que jamais nécessaire de mettre en œuvre une politique qui assure une sécurité minimum pour les agriculteurs et notamment les jeunes.

I — FAVORISER L'INSTALLATION DES JEUNES

Au début des années 60, les jeunes agriculteurs avaient préconisé une politique d'organisation générale de l'agriculture, telle que le monde agricole assu-

me collectivement ses destinées. Il s'en était suivi un exode important des jeunes.

Aujourd'hui il faut renverser cette tendance pour que l'agriculture continue de prendre en charge son propre avenir, et favoriser l'installation des jeunes.

Nous pensions avoir réussi depuis 1972 à stopper l'hémorragie des jeunes n'ayant pas les possibilités de s'installer et quittant la terre. Dans les années 60, il y avait chaque année environ 12.000 véritables installations de jeunes agriculteurs de moins de 35 ans. En 1974, ce chiffre se situait aux alentours de 9.000, avec évidemment de grandes différences régionales. Cette tendance signifie qu'au terme d'une génération de 30 ans, il ne resterait en France qu'environ 300.000 exploitations, à condition que le rythme d'installation ne diminue pas.

— **LA DOTATION A L'INSTALLATION** de 25.000 F, instituée à la demande du CNJA a porté ses fruits dans les régions où elle est distribuée. Environ 2.000 jeunes en ont bénéficié. La crise remet tout en question : 9 ou 10.000 jeunes installés par an. Grâce aussi à des améliorations apportées dans le domaine des financements (prêts Jeune Agriculteur, annuité progressive). C'était le chiffre que nous espérons maintenir. Mais aujourd'hui on ne s'installe pas sans argent et sans garantie (si fragile soit-elle en agriculture) de bonne fin économique de l'entreprise.

C'est pourquoi nous estimons qu'il faut passer la vitesse supérieure :

— Il faut étendre **la dotation à l'installation**, en doublant son montant là où elle est déjà attribuée et en l'instituant là où les jeunes qui s'installent n'en bénéficient pas.

Il faut instituer pour les jeunes ménages qui s'installent en agriculture, une **dotación spéciale**.

Mais favoriser l'installation des jeunes, c'est aussi faciliter leur accès à la profession, c'est aussi les aider à bien se préparer.

Le statut d'associé d'exploitation peut en fournir l'occasion. Cette initiative est à développer. De même qu'il serait bon d'instituer et de développer un système de GAEC « père-fils ».

Cette volonté d'inciter les jeunes agriculteurs à rester à la terre est partagée par tous : pouvoirs publics et organisations agricoles. L'objectif est de promouvoir une agriculture jeune, dynamique, efficace et par là même, surtout dans les régions défavorisées éviter la désertification du milieu rural. Mais pour traduire ces choix dans les faits, encore faut-il mettre en œuvre une politique des structures plus complète qui prenne mieux en compte les conditions d'installation des jeunes, le développement, la modernisation d'un grand nombre d'exploitations.

II — MAITRISER L'EVOLUTION DES STRUCTURES FONCIERES

La terre, pour qui ? Pour ceux qui la travaillent, répondent certains. C'est vrai, mais aujourd'hui beaucoup de ceux qui la travaillent ne peuvent plus trouver de terres.

Jusqu'à l'évolution du marché foncier a été défavorable aux jeunes. On a coutume de dire que les agriculteurs vivent pauvres pour mourir riches. Ceci est en grande partie vérifié. Mais aujourd'hui, les jeunes agriculteurs refusent de perpétuer le système dans lequel, depuis trop longtemps, leurs aînés ont été enfermés. Au Congrès de Perpignan nous avons lancé quelques principes fondamentaux pour promouvoir un nouveau droit à la terre qui privilégie le droit au travail et non plus celui de la sacro-sainte propriété.

Pour nous une politique foncière efficace doit être un des moteurs de la politique des structures et de modernisation des exploitations. Elle doit préparer l'avenir, en accroissant la mobilité du marché foncier, en assurant la sécurité des fermiers, et en allégeant le poids financier du foncier. Ce que nous voulons, c'est désacraliser le « mythe de la terre » qui entraîne trop souvent une spéculation effrénée.

1 — L'outil principal de la politique des structures.

Notre volonté est d'orienter l'affectation des terres libérées en renforçant le contrôle des agriculteurs, pour accélérer le processus de modernisation de l'agriculture en évitant que les disparités entre exploitations ne s'accroissent. Pour cela des outils existent qu'il faut perfectionner : accroître les services des SAFER, mieux appliquer la législation sur les cumuls.

2 — Alléger la charge foncière.

Alors que les prix de la terre ne cessent d'augmenter et que trop souvent les agriculteurs se trouvent dans l'obligation d'acheter, nous pensons qu'il faut développer l'appropriation sociétaire du sol. Nous partons d'une idée simple : dissocier le capital foncier du capital d'exploitation.

Les Groupements Fonciers Agricoles (GFA) illustrent cette idée. Nous pensons qu'il faut les développer. Ceux qui peuvent se dispenser d'acheter vivent toutefois dans l'insécurité malgré le fameux statut du fermage. Donc il est nécessaire de renforcer la sécurité des fermiers. C'est le but assigné à la **réforme du statut du fermage** qui, à notre avis, est fondamentale pour l'avenir de l'agriculture.

Ces quelques mesures, nous le savons, ne bloqueront pas la spéculation foncière, elles peuvent la

freiner. Il y aurait également des mesures fiscales financières à décider : pourquoi ne pas taxer les plus-values ? Pourquoi ne pas limiter l'attribution des prêts bonifiés pour l'achat des terres ?

D'autant plus que souvent les prêts Jeunes Agriculteurs (JA) subissent le contre-coup des largesses en ce domaine...

Ainsi comprise, la politique des structures doit permettre de hâter la modernisation de l'agriculture ; elle ne peut seule suffire, elle doit être accompagnée et amplifiée par une politique sociale efficace. L'IVD en est le principal outil.

— Pour ceux sur qui la politique des structures et des prix n'auront pas de prise, **créer une allocation de bas-revenu**. Elle doit être conçue comme une indemnité pour libération anticipée de terres. Assortie d'une autre contrainte : entrer dans une organisation économique.

Et ceci nous amène au second volet indispensable : promouvoir dans notre pays une organisation puissante des marchés et des producteurs. Jusqu'à, les jeunes agriculteurs avaient dans leurs actions, dans leurs propositions privilégiés l'aspect structurel de l'organisation de l'agriculture.

La crise qui a lieu sur les différents marchés nous a en quelque sorte incité à réfléchir collectivement sur l'organisation des différentes productions. C'est ainsi que nous avons été amenés à faire des propositions pour chaque type de production et d'une manière plus générale pour :

3. — Organiser les marchés et les producteurs.

Ce chapitre est à l'ordre du jour. Il a fourni, en effet, la trame essentielle de la première partie de la Conférence annuelle, à la fin du mois de septembre. Le CNJA a été un des premiers à avancer cette priorité.

Le but qui nous a guidés a été le même en gros que pour la politique des structures : clarifier la situation, assurer la transparence sur les différents marchés. L'action que nous voulons ressemble si l'on veut à celle que nous avons préconisée avec les SAFER par exemple.

— Organiser les marchés et les producteurs va de pair. Il faut, de ce point de vue, compléter ce qui a été entrepris en 1962 et surtout l'amplifier.

— Il faut relancer la politique agricole et l'insérer dans l'économie française. Cela ne se fera que si l'on crée une véritable gestion des marchés pour atténuer, voire éviter, les crises, notamment pour la viande, les fruits et légumes, et le vin.

Cela supposera des contraintes et priorités pour les différents partenaires économiques. Mais il est urgent de ne plus subventionner l'anarchie et d'attribuer les aides à ceux qui sont groupés et organisés.

Le but de la politique que nous préconisons est de parvenir à une garantie des revenus pour les agriculteurs. Aussi l'organisation économique est-elle le relais de la politique des prix décidée à Bruxelles pour les agriculteurs. C'est pourquoi il est nécessaire de développer le système interprofessionnel.

Cette action s'inscrit donc tout naturellement dans un cadre européen. Car l'Europe est la seule chance d'expansion de l'agriculture française. Mais un certain nombre de problèmes ont été mis en valeur par les dernières propositions de prix de la Commission.

— La hiérarchie des prix proposée par Bruxelles est, à notre avis, mauvaise. Il faut favoriser plus les productions animales que les productions végétales. Il est ainsi nécessaire de perfectionner les mécanismes de la politique agricole commune et surtout de la compléter par des politiques connexes (sociale, monétaire etc...).

CONCLUSION GENERALE

Les idées, les propositions que nous avançons, constituent la seconde phase de la « révolution verte » engagée au début des années « soixante ». Elle permettra d'intégrer enfin l'agriculture dans le schéma de l'économie générale, française et européenne. Les agriculteurs se considèrent comme les agents indispensables d'une chaîne économique générale et non pas comme les assistés d'un secteur marginal. La crise actuelle, où l'on a véritablement pris conscience de l'importance, du poids de l'agriculture doit permettre la relance.

Mais l'agriculture ne souffre plus de politique à la petite semaine. Il est nécessaire de tracer les grands axes de l'évolution du secteur agricole, de déterminer les grandes options et les moyens de la politique à mener désormais, en cohérence avec la politique de développement de la nation. **Le Plan** serait le cadre idéal pour **passer des contrats de développement**. Il y a donc là des schémas nouveaux à inventer puis à utiliser.